

Le niveau post-secondaire: ses objectifs, ses structures, ses méthodes

par Michel SAVARD*

LORSQUE LE RAPPORT PARENT présente le niveau des études post-secondaires, il le fait en termes non équivoques: créons d'abord, dit-il, un niveau d'études qui soit, par ses deux années, le vestibule nécessaire par lequel devront passer tous les étudiants quel que soit leur milieu d'origine et quelle que soit l'orientation à laquelle ils se destinent: *monde du travail* pour les uns (donc, pour eux, niveau d'études terminal) ou pour les autres, *poursuite*, dans des centres universitaires, *des études déjà commencées*.

Solution habile qui évite de trancher de façon théâtrale le débat qui se poursuit depuis plus de 5 ans entre les universités et les collèges. Les unes, prétendant offrir en leurs diverses facultés les cours de spécialisation à tous les étudiants qui ont terminé une onzième année de scolarité et qui postulent le grade universitaire de B.Sc., de B.Ed., etc.; les autres affirmant que, depuis l'introduction du système d'options fortement concentrées au niveau des trois dernières années de leur cours dit collégial, ils peuvent offrir (pour certains d'entre eux, du moins) les premières années de cette spécialisation.

Réponse à un idéal de démocratisation que nous pourrions qualifier de fort louable si le nivellement social n'allait pas sans engendrer souvent le ni-

vement des cultures, ce qui paraît être un effet beaucoup moins louable. La culture — sous quelque forme que ce soit — doit être accessible à tous, sûrement; mais tous ne sont pas aptes à la recevoir de la même façon. Il nous paraît donc nécessaire de dégager deux notions essentielles qui nous paraissent fort importantes: *nécessité de l'accessibilité*, et *capacité d'y parvenir*; surtout capacité pour un certain nombre de citoyens de parvenir à une culture plus subtile ou d'atteindre de façon plus riche les notions essentielles à tout homme civilisé.

Problème sérieux

Solution qui place enfin le ministère de l'Éducation devant un sérieux problème qu'on lui laisse le soin de résoudre: celui des structures à établir dans la Province de Québec. Seront-elles de conception française ou de conception nord-américaine? Problème important. Problème ancien également, car, tout le monde le sait, jusqu'à aujourd'hui, le Canada français a fait des deux formules un compromis qui demeure bâtard et malencontreux, même si ces deux formules ont une origine commune dans l'Université Médiévale, à laquelle, du reste, le système britannique est resté beaucoup plus fidèle que le système français. Résultat de ce curieux assemblage? Le Canada français a maintenu l'ambiguïté du vocabulaire pédagogique, alors que l'usage de ces mots (facultés,

* Le père Michel Savard, c.j.m., est Directeur des services pédagogiques à la Fédération des Collèges classiques.

collèges, baccalauréat, par exemple) a divergé au cours des siècles au point de ne plus avoir du tout le même sens dans les deux synthèses. Les réalités qu'ils recouvrent sont totalement différentes.

Quelle option faut-il faire ?

Le Québec doit faire son option de façon précise et y être fidèle par la suite. Et, selon nous, cette option doit se faire dans le sens d'une adaptation très étroite au monde qui nous environne: le continent nord-américain. Tout en sauvegardant, dans le contenu de ses programmes, les valeurs culturelles françaises auxquelles il tient, le Québec devrait utiliser, tant pour désigner les niveaux d'études que pour qualifier les diplômés, des nomenclatures qui ont toutes les chances d'être comprises dans les provinces canadiennes et aux États-Unis, sans que l'étudiant ait besoin de discuter de façon interminable pour obtenir des équivalences. C'est dans les milieux cités plus haut que la majorité de nos étudiants auront à se présenter. Il nous apparaît clairement que le Québec les desservirait si l'option était différente.

Or, que dit le continent nord-américain de ce niveau d'études post-secondaires ?

En continent nord-américain, après les études secondaires, commence un cycle d'études supérieures, qui, après seize (16) années de scolarité, conduit à l'obtention du premier titre universitaire (bachelor's degree ou premier diplôme universitaire requis pour la profession correspondante). Ce cycle d'études se donne dans les institutions qui portent le nom de "colleges", différenciés en "junior" ou "community colleges" s'ils offrent les deux premières années du cycle, ou "senior colleges" s'ils conduisent au premier titre universitaire. Beaucoup d'étudiants des "junior colleges" ne poursuivent pas plus loin et se dirigent vers le monde du travail; il n'en reste pas moins cependant qu'en bonne proportion, les autres poursuivent des études dans les "senior colleges". Pour cette raison, les deux institutions demeurent étroitement liées l'une à l'autre, même si, très souvent, elles sont matériellement distinctes.

Quant au terme "Institut", le continent nord-américain semble le réserver, dans la majorité des cas, à des écoles spécialisées de technologie ("Technical Institutes" qu'il faut bien se garder de confondre cependant avec les écoles de métiers) ou à des centres très spécialisés des universités.

Le terme pré-universitaire prête lui aussi à confusion. Il est vrai que parfois les États-Unis l'emploient pour désigner certaines années d'études qui suivent le "High School". Ce n'est cependant pas l'usage courant. Au contraire, parlant des "Junior ou Community Colleges", on dit de façon habituelle que ces institutions offrent le premier cycle des études "sous-graduées" d'Université, études qui se continuent aux "Senior Colleges" où l'on obtient le premier titre universitaire: baccalauréat spécialisé ou "bacc. with honours in Physic", "in Chemistry",... "in Education", etc. Ces deux cycles (junior & senior) font donc partie d'un même niveau d'études "sous-graduées", mais qui sont *des études universitaires*.

Voilà le cadre qui entoure cet ensemble recouvrant les années que l'étudiant doit passer depuis la fin du secondaire jusqu'à l'entrée dans les facultés universitaires graduées. Cadre qui répond d'ailleurs magnifiquement aux objectifs que fixe le Rapport de la Commission Parent lorsqu'il traite du sujet. Ces objectifs, nous voulons les reprendre dans les termes suivants, en nous appliquant à répondre aux besoins de toute la masse étudiante.

Objectifs du niveau post-secondaire

Si, en effet, nous voulons tenir compte: a) *au plan sociologique*, des besoins et des ressources d'une région; b) *au plan psychologique*, des aptitudes et des besoins des étudiants; c) *au plan culturel*, des valeurs fondamentales à transmettre aux étudiants et au milieu, il faut que les objectifs du collège tel que défini plus haut soient les suivants:

- 1) satisfaire les besoins sociaux, économiques et professionnels du milieu où il s'enracine;
- 2) répondre aux besoins, aux goûts, aux aptitudes et aux aspirations religieuses et morales de toute la population de la région;
- 3) rendre accessible au plus grand nombre une culture de niveau supérieur lui permettant de s'intégrer dans la société contemporaine; la culture, au niveau collégial, s'acquiert, d'une part, par la maîtrise des disciplines fondamentales de culture et, d'autre part, par l'approfondissement d'une discipline ou de disciplines connexes;
- 4) assurer aux plus doués un enseignement conforme à leurs talents;
- 5) assurer une structure de cours qui permette d'introduire les étudiants aux études supérieures;

- 6) former les techniciens et les professionnels dont le milieu a besoin;
- 7) assurer à une certaine catégorie d'étudiants doués un type de culture très large qui fournisse aux services et à la grande industrie, les hommes de synthèse dont ils ont besoin;
- 8) assurer une plus grande personnalisation de l'enseignement par le moyen de régime de tuteur surtout.

Des structures souples

Compte tenu de ces objectifs, il faut donc entrevoir à ce niveau un réseau de collèges de toutes sortes dont les uns devraient intégrer les études techniques, les études préparant à l'entrée aux études graduées des facultés universitaires et les études pédagogiques de préparation des maîtres. Il faut donc prendre toutes les précautions pour que les structures proposées puissent avoir cette souplesse nécessaire à l'intégration des enseignements de tous les types cités ci-dessus, si une région le désirait. Il serait malheureux, cependant que les autorités gouvernementales, dans leur désir de faire un beau dessin, ne prévoient qu'un seul type d'institutions.

Au contraire, pour l'enrichissement du pays, il faudrait plutôt concevoir — après avoir établi de façon stricte une sérieuse planification provinciale — la coexistence de plusieurs sortes d'institutions: les unes totalement polyvalentes (là où la région l'exige) les autres plus ou moins polyvalentes et même monovalentes (Montréal, par exemple). L'essentiel est de pouvoir fournir à tous et à chacun la chance de poursuivre le plus loin possible les études supérieures qu'il désire faire, sans discrimination de fortune ni de région.

Au plan des études

Mais au plan des études, comment se ferait cette intégration de tous les cours dont nous parlons plus haut? La maquette ci-jointe parle d'elle-même et illustre bien notre point de vue. Pour plus de clarté, nous avons séparé ce tableau en deux parties:

- 1) La première exposant le schéma très simple de la structure comme telle. Du côté gauche, nous dessinons l'orientation du collégial (premier cycle) de type technique, et, du côté droit, l'orientation du collégial (premier cycle) de type conduisant

au premier grade universitaire, le baccalauréat spécialisé. Les cours de base sont communs aux deux types de cours. Seules les concentrations et les choix complémentaires changent. Ce qui veut dire que ces deux types de cours peuvent coexister dans la même institution ou sur un même campus, si la situation régionale l'exige.

- 2) La seconde donne le détail a) des cours de première et seconde années du collégial de type technique avec ses voies de sorties et les certifications décernés; b) des cours de première et seconde année du collégial conduisant au deuxième cycle et au premier grade universitaire.

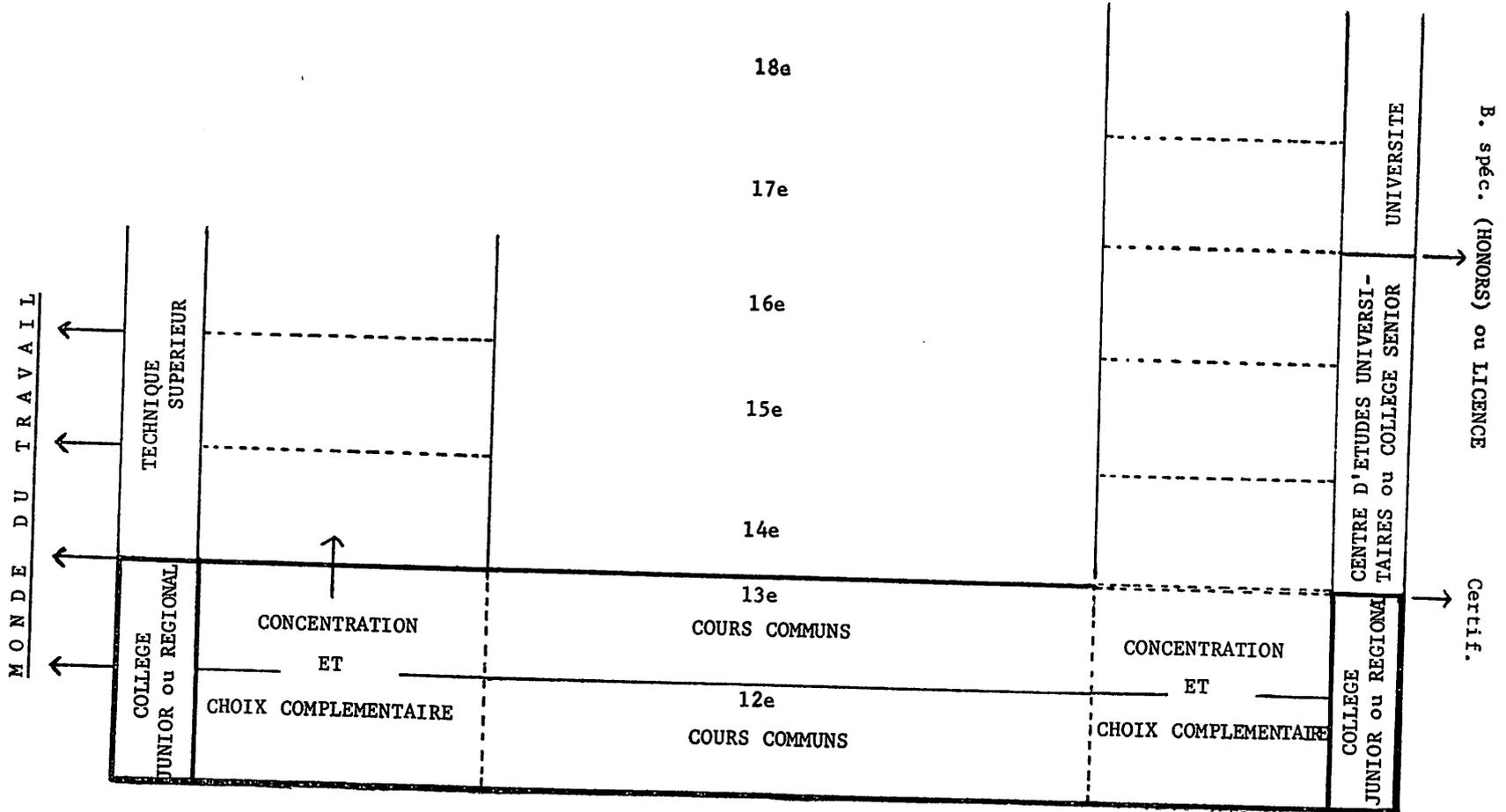
Explication de la maquette

Comme on peut le constater, les programmes offerts aux étudiants qui désirent s'orienter vers le monde du travail peuvent former un niveau complet et terminal. Pour les élèves qui désirent poursuivre leurs études universitaires, cependant, les programmes des deux premières années forment le premier cycle d'un niveau de cinq ans conduisant au baccalauréat spécialisé. En fait, ce premier cycle sert de base aux études du second. Toutes ces années s'inscrivent cependant dans la ligne d'un "continuum" couronné par l'obtention d'un baccalauréat spécialisé après la 16e année de scolarité. Déjà les années du premier cycle offrent un début de concentration dans une discipline, mais non de spécialisation. Employons un exemple. L'étudiant qui veut obtenir un baccalauréat spécialisé en Sciences Économiques à sa seizième année d'étude devra commencer, dès le premier cycle, à choisir ses cours de concentration dans le domaine des Sciences Sociales. Mais ce n'est qu'au début du second cycle qu'il entrera spécifiquement dans l'étude de l'Économique, qu'il choisira alors comme sujet majeur, faisant de sa 16e année de scolarité une année de pure spécialisation dans le domaine. Voilà l'idée de base.

Pris dans leur ensemble, les programmes des deux premières années du niveau collégial doivent offrir aux étudiants la possibilité de consacrer 50% des cours à l'étude des matières dites culturelles de base qui sont réduites ici à l'essentiel pour nous conformer aux récentes études faites par l'Unesco. Il doit être entendu cependant que ces cours culturels de base sont communs aux étudiants de tous les types, même si les descriptions de ces cours peuvent être différentes ou si le contenu peut être assimilé plus lentement

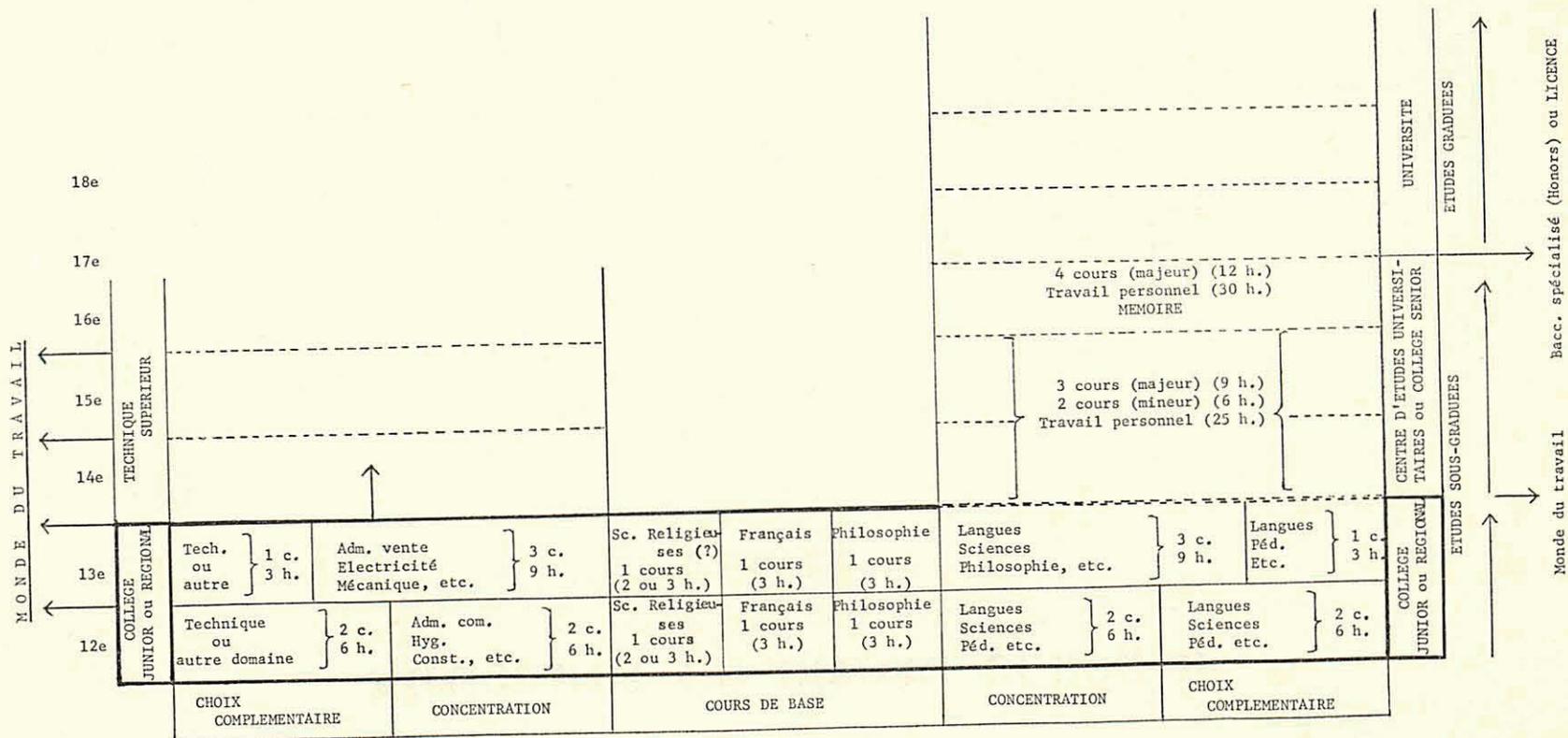
Structures du niveau collégial

SCHÉMA SIMPLE



Structures du niveau collégial

SCHÉMA DÉTAILLÉ



par les étudiants aux intelligences plus lentes (3 ans, par exemple).

L'autre 50% doit être consacré à l'approfondissement d'une discipline ou de disciplines connexes formant entre elles une véritable concentration. Pour les étudiants qui s'orientent vers le monde du travail, cette concentration sera choisie parmi les disciplines de type technique. Pour les autres qui veulent poursuivre leurs études universitaires les cours de concentration et de matières connexes devraient être puisés dans les trois domaines de pensée suivants:

- a) *Mathématique*, correspondant aux sciences et à la philosophie de la nature. v.g. Sciences pures, Mathématiques, etc.
- b) *Linguistique*, correspondant aux sciences et à la philosophie de l'homme. v.g. Sciences sociales, Anthropologie, Littérature, Pédagogie, etc.
- c) *Symbolique*, correspondant aux sciences autres qu'il est difficile de classer sous un titre. v.g. Sciences religieuses, Histoire de la pensée, etc.

Ajoutons que nous trouvons judicieuse la remarque du Rapport Parent lorsqu'il rappelle les avantages immenses qu'il y aurait à ce qu'un étudiant qui choisit les sciences pures comme matière de concentration soit amené à faire un choix de matières complémentaires dans le domaine des sciences humaines et vice versa. Judicieuse, disons-nous, mais sans aller cependant jusqu'à proposer que cette manière de faire soit absolument obligatoire.

Les méthodes pédagogiques

Parlant des méthodes pédagogiques propres à ce niveau, nous touchons à un point capital. Les études secondaires sont en effet terminées. Elles avaient pour but principal "d'apprendre à apprendre", ce qui doit être acquis à la fin du secondaire. Pendant cinq années, les maîtres du secondaire se sont efforcés de faire prendre conscience aux étudiants de l'importance du travail personnel et de l'effort créateur, utilisant à cette fin quantités de méthodes que l'on appelle "actives", dont le but premier est de faire acquérir non pas seulement des connaissances, mais aussi des mécanismes d'étude et une manière de vivre dynamique et évolutive.

C'est dans un cycle d'études *supérieures* que ce diplômé d'hier entre maintenant. À l'intérieur d'un

programme différent, il faut maintenant utiliser des méthodes qui permettent d'aller plus loin dans la "redécouverte de la science" par l'étudiant lui-même. Le cours collégial doit progressivement amener les jeunes à s'initier à la recherche et à ses lois positives. Non pas que ce soit déjà le niveau où le savant livre au monde le fruit de ses travaux (ce qui est le but des travaux de maîtrise et de doctorat), mais parce que le collégial doit aboutir au premier grade universitaire et rendre ses sujets aptes à continuer toujours plus loin.

Corps professoral

Aux étudiants de ce niveau, on doit donc présenter un corps professoral de premier choix, dont la formation universitaire ou spécialisée ne fait aucun doute. Le Rapport Parent a apporté des précisions fort nettes concernant les qualifications des maîtres à ce niveau (cf. volume II, no 415); il serait important de n'en négliger aucune.

Grâce à ces maîtres de qualité, les cours magistraux deviendront alors, en bonne partie, des signes indicateurs qui ouvriront des pistes, apprendront à utiliser de façon créatrice la bibliothèque, le laboratoire ou l'atelier. La formation universitaire a donné à ces maîtres ce don de savoir parfois se taire et de laisser s'exprimer les étudiants. Pour le faire, ils utilisent alors les séminaires, les discussions de groupes, les projets collectifs "ce qui donne à tout l'enseignement un caractère actif, dynamique, productif et personnel". Telle est notre pensée sur le sujet. C'est un bien bref résumé cependant.

Qui donnera ce niveau d'études ?

Et pourtant, "voilà, dira-t-on sans doute, un autre biais que prennent les collèges classiques pour maintenir le statu quo et sauver ce qu'ils offrent présentement. Encore de la poudre aux yeux ! Les collèges classiques sont contre les instituts tels que présentés par le Rapport Parent, contre le règlement n° 2, contre toute l'évolution de l'éducation au Québec. En gens habiles qu'ils sont, ils évitent de se prononcer carrément contre et sous le couvert d'une adaptation au continent, présentent un tableau totalement différent."

Qu'on nous permette une fois encore de dire notre pensée dans ce climat d'examen et de critique justifié sans doute par l'impatience, mais par une

impatience qui devient facilement injuste. Sous prétexte d'évolution, il ne faudrait pas que le milieu social acquière un acerbe esprit de démolition. Ce serait vraiment dommage.

Dans cette recherche que nous venons d'exposer et qui est le fruit des discussions de plusieurs esprits que nous regardons comme fort lucides et animés des meilleures intentions, nous n'avons jamais voulu nous préoccuper de savoir *qui, parmi les institutions, allait offrir quoi*. Ce serait une erreur de penser que nous voulons ou que nous avons voulu sauver l'ancien B.A. et la forme traditionnelle des collèges classiques. Au contraire, jamais nous n'avons perdu de vue la vision très nette de la masse imposante des étudiants qui surgit de tous les coins de la Province et à qui il faut fournir des institutions capables de satisfaire à leurs aspirations.

Jamais non plus nous n'avons perdu de vue le fait qu'une trop grande anxiété peut conduire à l'er-

reur. Nous voudrions éviter aussi bien la précipitation hâtive que l'inertie mortelle.

Toute la conception que nous venons d'exposer présuppose en effet la mise en place d'un *organisme d'accréditation* sérieux et indépendant. C'est lui qui fixera les normes à atteindre pour œuvrer dans ce secteur, qui vérifiera l'organisation des collèges et qui donnera ou refusera le droit de coopérer à cette entreprise. Nous sommes d'accord avec le ministère pour considérer qu'il faut un certain nombre d'institutions (environ une trentaine) pour offrir le premier cycle des études collégiales et un petit nombre (environ 6 ou 7) pour les années subséquentes. Nous savons enfin que plusieurs institutions membres de la FCC pourront collaborer à l'organisation du système à ce niveau, mais nous laissons à cet organisme d'accréditation le soin de déterminer lesquelles et dans quelles conditions •